

*adressée au
Président du Conseil communal et au Conseil communal
d'Arzier-Le Muids (1273)
et déposée par
Patrick Hübscher, conseiller communal*

**Auberge communale de l'Union
Quel avenir ? Fait-elle l'union ?**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'Auberge communale est un élément du patrimoine villageois mais aussi un actif financier. Cependant, le contexte actuel nous impose de dissocier, clairement, l'attachement social de la réalité financière. Les faits parlent d'eux-mêmes.

La fréquentation de l'Auberge est sur le déclin depuis dix ans, et la succession de cinq gérants n'a malheureusement pas permis de stabiliser l'exploitation commerciale. Aujourd'hui, le restaurant est fermé.

Si la récente mise en location de la partie hôtelière apporte une rentrée d'agent salulaire, elle en modifie profondément la nature du lieu. L'hôtel est désormais loué et privatisé, et le restaurant est fermé. De facto, l'Auberge communale de l'Union est entièrement close au public et ne remplit plus aucun rôle social pour nos habitants.

Certains disent que c'est l'âme du village. Alors, où est-elle passée ? D'autres disent que c'est un « boulet ». L'Auberge de l'Union a-t-elle encore un avenir et fait-elle toujours l'union ?

Nous savons que la Commune a consenti à des efforts financiers réguliers au cours des années afin de maintenir le bâtiment en état et satisfaire aux exigences d'entrée des gérants successifs. Pourtant, à ce jour, le Conseil communal ne dispose d'aucune visibilité claire sur la rentabilité nette de l'Auberge, en tenant compte des charges et des investissements,

Nous savons aussi que le Délégué municipal aux finances (voir P.V. séance CC / 22.06. 2026) de la législature précédente a rappelé, à juste titre, que l'auto-financement de la Commune pose problème, et personnellement d'ajouter que le taux de couverture de celui-ci, hors aléatoires, par rapport aux investissements, est chroniquement déficient. Il expose ainsi la Commune à un manque de financement interne. En cas de besoin, le recours à l'endettement est le seul disponible. Dettes, budget, investissements et taux d'imposition seront bientôt à l'agenda de nos séances.

MOTION

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez ici que l'inaction n'est plus une option. Nous devons collectivement nous poser la question et décider du sort de l'Auberge. Pour se faire j'invite la Municipalité :

- à dresser un bilan financier, complet et transparent, des coûts d'exploitation, de rénovation et d'entretien ainsi que des revenus perçus de l'Auberge communale sur les 5 derniers années,
- à faire procéder à des estimations de la valeur vénale de l'immeuble par au moins deux experts indépendants et distincts,
- à chercher des solutions financières pour l'immeuble :
 - faut-il vendre pour financer d'autres besoins prioritaires et / ou désendetter la Commune ?
 - faut-il privilégier une voie mixte telle que pérenniser la location de l'hôtel tout en trouvant un nouveau moyen pour faire vivre le restaurant (mains privées ou communales) ?

J'invite la Municipalité à présenter un Rapport/Préavis au Conseil communal dans un délai de 6 mois.

Afin que les Conseillers communaux puissent se décider en parfaite connaissance de cause, il est demandé à la Municipalité de leur soumettre une étude documentée et chiffrée sur l'Auberge communale de l'Union. C'est le sens de ma motion et je demande au Conseil communal de lui réserver un accueil favorable.

Patrick Hübscher, le 28.09.26

Soutien préalable (ordre alphabétique)

Michel Augsburger

François Esselborn

Pietro Izzo

Marion Oberson

Patrick Roussillon

Vlatka Toukalek

Patrick Winkler

Tony Zanchiello